

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DDCT 163 - DAE Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^e, 11^e, 20^e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015,

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subvention à 4 associations,

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 26 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 26 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2020 est accordée à l'association Accorderie Paris Sud (190588) pour le fonctionnement de son Accorderie (2020_02648 \ DDCT/SPV\ 17500 euros) (2020_02593\ DAE\ 2500 euros). L'association bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 2 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2020 est accordée à l'association Accorderie du 19ème (190224) pour le fonctionnement de son Accorderie (2020_02613 \ DDCT/SPV\ 17500 euros) (2020_02614\ DAE\ 2500 euros). L'association bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 3 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2020 est accordée à l'association Accorderie du Grand Belleville (189401) pour le fonctionnement de son Accorderie (2020_02610 \ DDCT/SPV\ 17500 euros) (2020_02611 \ DAE\ 2500 euros). L'association bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 4 : Une subvention globale de 20.000 € au titre de l'année 2020 est accordée à l'association Accorderie Paris 18 pour le fonctionnement de son Accorderie (2020_02590\ DDCT/SPV\ 17500 euros) (2020_02592\ DAE\ 2 500 euros). L'association bénéficie d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs en cours.

Article 5 : La dépense correspondante, s'élevant à 80.000 €, sera imputée :

- pour 70 000 € sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires, – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020
- pour 10 000 € sur les crédits de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, chapitre fonctionnel 936, rubrique 652, destination 6500005, nature 65748, « soutien aux structures de développement de l'ESS » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO